

## L'ACÉRICULTURE

Bonjour,

Je pratique le métier d'acériculteur depuis les quatre dernières années. Mon érablière compte 33,000 entailles établies sur les terres de la Couronne. J'ai toujours travaillé dans le domaine forestier, soit comme bûcheron, opérateur de tronçonneuse et de bûcheuse, et propriétaire de débusqueuse dans les entreprises de la région.

Depuis les années 1987-1988, l'acériculture a pris de l'expansion au Nouveau-Brunswick surtout sur les terres publiques, et plusieurs nouvelles entreprises ont vu le jour dans ce domaine. La production annuelle est d'environ quatre millions de livres de sirop dépendant de la température durant la saison.

La majeure partie des exploitations commerciales sont situées dans le nord de la province, soit environ 80% de la production totale au Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne le sud de la province, la majeure partie des exploitations sont de type semi-commercial et familial, et sont situées sur des terres privées et comptent moins de 5,000 entailles à leurs actifs. On y retrouve également des entreprises commerciales de taille considérable.

Selon l'étude "État de l'industrie acéricole du Nouveau-Brunswick" commandée par l'APECA en 2001, les ventes annuelles totales du sirop d'érable en vrac et des produits à valeur ajoutée se chiffraient à 11,34 millions de dollars.

Les entreprises forestières utilisent présentement des pratiques d'exploitation, comme la coupe à blanc, qui sont un peu inquiétantes près des érablières ou dans des secteurs où le potentiel d'érablière est possible. Ces coupes font en sorte que le vent souffle avec plus d'intensité dans les développements d'érables à sucre et fracasse les arbres qui eux à leur tour tombent et abiment la tubulure. Bien que les coupes à blanc amènent le reboisement, il y a aussi la question de l'arrosage avec de l'herbicide afin d'empêcher la pousse du feuillu dans les plantations et ce toujours près des érablières. Cette pratique empêche donc les acériculteurs d'être certifiés biologiques. Ce qui a pour effet de diminuer les revenus de 8% la livre de sirop.

Au début de 2003, le gouvernement a remis une disponibilité de 2000 hectares de terrains pour l'acériculture. Par contre, certains de ces terrains font l'objet d'interventions de la part des compagnies forestières. Ce qui a pour effet de diminuer le nombre d'entailles à l'hectare ainsi que la rentabilité de ces terrains, car les méthodes de coupe sont différentes pour la préparation d'une érablière et l'entreprise forestière qui veut transformer la ressource. Un facteur qui démontre ce fait est l'utilisation de plus gros équipements par les compagnies forestières ainsi que la largeur plus prononcée des sentiers de récoltes.

Le gouvernement devrait identifier les 2000 hectares qui ont été mis à la disposition de l'acériculture et faire en sorte que les compagnies forestières ne puissent pas exploiter ces terrains. Les acériculteurs travaillent actuellement à mettre sur pied une association

provinciale où l'on pourrait identifier le sirop du Nouveau-Brunswick, qui selon certains connaisseurs, a un goût différent, car la majorité des érablières du Nouveau-Brunswick se composent d'érables à sucre comparativement à d'autres endroits où l'érable argenté et l'érable rouge sont aussi entaillés. En se servant de ce goût particulier, de nouveaux marchés pourraient être développés.

L'acériculture n'a pas comme seul rôle d'être une entreprise commerciale. La composition de ses feuillus est essentiel pour la faune et la flore, peut représenter une barrière en cas de feux de forêt, et peut aussi servir à prévenir le développement d'épidémie d'insectes comme la tordeuse du bourgeon de l'épinette. Bien que les compagnies reboisent les terrains exploités, la forêt mixte où les feuillus sont présents devraient demeurer une priorité. Si le rapport Jaakko Pöyry apporte un plus grand pouvoir aux compagnies forestières sur les terres publique, qu'arrivera-t-il avec aux secteurs fauniques, récréatifs et touristiques. Nos ressources naturelles, si fragiles soient-elles, seront-elles résister à de tels changements et de tels impacts?

Bien que le rapport Jaakko Pöyry promouvoit l'expansion de la croissance des résineux au Nouveau-Brunswick, il est aussi nécessaire de voir au développement des autres essences et surtout au développement des autres industries tel que l'industrie acéricole.

Rino Leclerc  
5, rue Cyr  
St-Quentin, N.-B.  
E8A 1L4  
(506) 235-3319